



AGRI Fribourg
Freiburg

Chambre fribourgeoise d'agriculture



Trafic de perfectionnement actif : pour des règles équitables en faveur du lait suisse

Photo - source : swissmilk.ch

Le 2 mars 2026, une motion intitulée « *Règles équitables pour le trafic de perfectionnement actif des matières premières laitières* » a été déposée par Mme **Isabelle Chassot** au Conseil des États, avec le soutien de **Martin Hübscher** au Conseil national.

Cette initiative, portée par **AGRI Fribourg** et les **Jeunes Agriculteurs Fribourgeois**, vise à garantir que les matières premières laitières suisses bénéficient d'une **priorité réelle** face aux importations dans le cadre du trafic de perfectionnement actif.

Dans un contexte de forte pression sur le prix du lait, cette démarche protège les producteurs suisses et assure **stabilité des revenus, transparence du marché et équité concurrentielle**.



Nouvelle couverture d'assurance obligatoire pour les paiements directs dès 2027

Image – source : Agrisano

Des changements majeurs arrivent pour le versement des paiements directs. À partir de **janvier 2027**, une couverture d'assurance individuelle pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré, travaillant régulièrement sur l'exploitation, deviendra **obligatoire** pour recevoir l'intégralité de vos paiements.

Cette nouvelle exigence de la Politique agricole 22+ (PA 22+) vise à garantir une meilleure **sécurité sociale** en cas de perte de revenus due à la maladie, à un accident, ainsi qu'une prévoyance-risque.

Êtes-vous concerné ? La loi s'applique si :

- Vous êtes marié ou en partenariat enregistré.
- Vous avez moins de 65 ans.
- Vous n'avez pas de revenu propre ou un revenu inférieur à CHF 22 680 (seuil LPP à partir de 2025).
- Votre collaboration est régulière et importante (déterminée par la déduction fiscale pour double revenu).

Des exceptions existent cependant. AGRI Fribourg se tient à votre disposition pour vous accompagner et analyser votre situation personnelle.

Tél. 026 467 30 11 – info@agrifribourg.ch

N'attendez pas 2027 pour agir. Il est crucial de clarifier votre situation dès 2026 pour vous assurer d'être en conformité.

Plus d'informations



Assurance épizooties : protégez votre exploitation agricole

Image – source : Suisse Grêle

Le risque d'épizootie augmente en Suisse et peut entraîner des pertes économiques majeures : mortalité animale, zones de confinement, restrictions d'exploitation et pertes de rendement non couvertes par les pouvoirs publics.

Si la Confédération et les cantons indemnisent partiellement les pertes d'animaux, **les pertes de rendement liées aux mesures officielles ne sont pas couvertes**. C'est précisément à ce niveau qu'intervient l'assurance contre les épizooties de **Suisse Grêle**. Depuis 2026, la couverture est étendue à 15 maladies, dont la **dermatose nodulaire contagieuse**, la fièvre aphteuse et la langue bleue. AGRI Fribourg vous recommande cette assurance.

Plus d'informations



Nouveau permis phytosanitaire : êtes-vous prêt ?

Image – source : USP

Le cadre légal concernant les produits phytosanitaires (PPh) évolue. À l'avenir, **l'achat et l'épandage de PPh seront autorisés uniquement avec un permis phytosanitaire valable.**

Ce qui change

- Introduction d'une **formation continue obligatoire**
→ 8 heures tous les 5 ans pour prolonger la validité
- Élargissement des compétences requises pour une utilisation correcte des PPh
- Depuis **2026** : **examen obligatoire** pour l'obtention du permis

Le permis peut être obtenu avec :

- Un diplôme dans le champ professionnel agricole (p. ex. CFC)
- Un cours spécifique pour le permis PPh
- Depuis 2026 : réussite de l'examen

Calendrier important

Du **3 janvier au 31 décembre 2026**, il sera encore possible d'acheter des PPh sans le nouveau permis.

Échange de l'ancien permis

1. Utiliser un login **AGOV / CH-Login**
2. Remplir le formulaire dans le registre des permis PPh et télécharger les justificatifs
3. Après validation : payer les frais d'enregistrement (CHF 50.-)
4. Activer le nouveau permis

Anticipez les démarches afin d'éviter toute interruption dans l'achat ou l'utilisation de produits phytosanitaires.



Remboursement des huiles minérales : ne laissez pas passer cet argent !

Image – source : USP

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales représente **une somme importante pour votre exploitation**. Pourtant, à l'heure actuelle, **moins de 20 % des entreprises se sont enregistrées** pour en bénéficier.

Le remboursement est calculé sur la base du **volume moyen de carburant par unité de surface et par type de culture**. Chaque année, ce sont environ **CHF 65 millions** qui sont reversés aux exploitations agricoles.

Ce qu'il faut savoir

- Une **seule inscription** suffit pour s'enregistrer
- La procédure prend environ **deux semaines** → inscrivez-vous suffisamment tôt
- Il est recommandé d'utiliser **AGOV** pour faciliter l'authentification
- Utilisez le **numéro IDE de votre exploitation** (disponible dans Agate → Détails de l'exploitation)
- La demande peut être déposée **uniquement entre le 1er mai et le 30 juin**

La procédure a été numérisée par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). L'intervention de l'Union suisse des paysans a permis de simplifier l'inscription via Agate.

Notre recommandation : vérifiez dès maintenant votre inscription afin de ne pas perdre un montant qui vous revient.



Imposition individuelle : votez NON le 8 mars

Image – source : Comité Non à l'imposition individuel

Le 8 mars prochain, le peuple sera appelé à se prononcer sur l'imposition individuelle. Cette réforme, adoptée par le Parlement, comporte des désavantages importants pour les exploitations agricoles et les entreprises familiales.

Estimant que ce projet pénalise particulièrement les structures agricoles, l'Union suisse des paysans a soutenu le lancement du référendum. Dans ce contexte, AGRI Fribourg vous recommande de voter NON le 8 mars.

Pourquoi cette réforme pose-t-elle problème pour l'agriculture ?

- Risque d'alourdissement administratif pour les exploitations familiales
- Désavantages fiscaux pour les couples mariés travaillant ensemble sur le domaine
- Complexification du système fiscal pour les PME agricoles

Pour mieux comprendre les enjeux du point de vue agricole, nous vous invitons à découvrir cinq lettres de lecteurs détaillant les conséquences concrètes pour notre secteur : [PDF](#)

[Plus d'informations](#)



Caritas-Montagnards : un programme en faveur des agriculteurs et agricultrices de montagne.

Image – source : Caritas Suisse

Besoin d'un coup de main sur l'alpage ? Caritas-Montagnards met en relation des familles paysannes surchargées avec des bénévoles motivés et en bonne forme physique souhaitant expérimenter, pour une semaine ou plus, la vie sur l'alpage. Les bénévoles sont nourris et logés par la famille en échange de leur travail. Ils aident là où c'est nécessaire : travaux agricoles, garde d'enfants, ménage, etc. L'occasion pour eux d'en apprendre plus sur l'agriculture de montagne et ses défis et pour l'exploitation de pouvoir compter sur des bras supplémentaires durant des périodes de travail intenses !

Contact : montagnards@caritas.ch / 021 311 11 25

Plus d'informations



Année internationale ONU 2026 des paysannes et agricultrices

Image – source : USPF

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2026 Année internationale des paysannes et agricultrices, mettant à l'honneur le rôle essentiel des femmes dans l'agriculture.

À cette occasion, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), association faîtière représentant près de 50'000 membres et engagée depuis près de 100 ans pour défendre les intérêts des femmes de l'agriculture, a lancé un projet dédié ainsi qu'un site internet spécifique.

Dans ce cadre, des portraits de femmes issues de toutes les régions de Suisse ont été réalisés. Ils illustrent la diversité de leurs parcours, la richesse de leurs activités et leur contribution déterminante à l'agriculture. Entre tradition et innovation, ces femmes assument des responsabilités majeures et constituent de véritables modèles pour la profession.

Nous vous invitons à découvrir la page thématique consacrée à cette Année internationale 2026.

[Plus d'informations](#)



Prestataires demandés pour le Brunch du 1^{er} août : rejoignez l'aventure

Image – source : USP

Vous avez envie de donner de la visibilité à votre ferme et de nouer de nouveaux liens ? Le Brunch du 1^{er} août constitue l'occasion idéale pour le faire.

Montrez à vos hôtes comment vous travaillez, présentez-leur vos produits et engagez directement la conversation avec les personnes intéressées.

Les nouvelles ou petites exploitations sont aussi les bienvenues et reçoivent de l'aide dans l'organisation de l'évènement.

Profitez de cette opportunité pour donner de la visibilité à votre exploitation et pour faire partie de cette tradition populaire qu'est le Brunch du 1^{er} août.

[Plus d'informations](#)



Forum Producteurs Fribourg Agri&Food – L'eau : pour une gestion optimale en agriculture

Image – source : Fribourg Agri&Food

Rencontre entre agriculteurs, maraîchers et tout acteur en lien avec le monde agricole, intéressés par une gestion responsable de l'eau.

 **2 avril 2026 | 14h45 – 18h**

 **Ferme arboThévoz, Rte de Dompierre 6, 1773 Russy**

Au programme : besoins des cultures, influence du sol, pertes en eau, outils pratiques et divers soutiens disponibles. Pour plus d'informations, consultez notre [site](#) ou contactez les adresses ci-dessous.

Événement gratuit – inscription obligatoire

 Par message, WhatsApp ou mail

Téléphone : +41 79 842 59 44

Mail : florence.montellier@clusterfoodnutrition.ch

ou laura.fenners@clusterfoodnutrition.ch

[Plus d'informations](#)

AGRI Fribourg Freiburg
Route de Chantemerle 41
1763 Granges-Paccot
026 467 30 00
info@agrifribourg.ch



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Chambre fribourgeoise d'agriculture.

[Se désinscrire](#)



© 2025 Chambre fribourgeoise d'agriculture